

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-07

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de garanties d'emprunts présentées par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à l'acquisition et l'amélioration de logements.

I – Rue Marcel Guerret à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 1315 rue Marcel Guerret à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 169 008 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI 50 ans	116 353 €
* Prêt PLAI 40 ans	8 105 €
* Subvention Etat ANRU	44 550 €
Total	169 008 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 124 458 €

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLAI	
Montant	116 353 €
Montant garanti	46 541,20 €
Taux d'intérêt actuariel	3,30 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %

Prêt PLAI	
Montant	8 105 €
Montant garanti	3 242 €
Taux d'intérêt actuariel	3,30 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 49 783,20 € soit 40 % d'un montant global de 124 458 € sous réserve que la communauté d'agglomération de Montauban trois rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits.

II – Rue Charles Gounod à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 24 rue Charles Gounod à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 152 014 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI	74 554 €
* Subvention Etat	32 460 €
* Fonds propres	45 000 €
Total	152 014 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 74 554 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLAI	
Montant	74 554 €
Montant garanti	29 821,60 €
Taux d'intérêt actuariel	3,30 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 29 821,60 € soit 40 % d'un montant global de 74 554 € sous réserve que la communauté d'agglomération de Montauban trois rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-07

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn et Garonne Habitat :

Acquisition amélioration d'un logement, 1315 rue Marcel Guerret à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit 49 783,20 € pour un montant global de deux prêts de type PLAI de 124 458 €, l'un d'un montant de 116 353 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,30 %, l'autre d'un montant de 8 105 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,30 % contractés auprès de la caisse des dépôts et consignation ;
- précise que la communauté d'agglomération de Montauban trois rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

Acquisition amélioration d'un logement 24 rue Charles Gounod à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit 29 821,60 € sur une durée de 50 ans pour un prêt de type PLAI d'un montant de 74 554 € au taux de 3,30 % contracté auprès de la caisse des dépôts et consignation ;

- précise que la communauté d'agglomération de Montauban trois rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,